

Le Directeur de l'UFR SSI

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;
 Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu le règlement général des études et des examens de l'Université Bretagne Sud validé en CFVU le 16 juin 2022 ;
 Vu la délibération n°39-2024 de la CFVU du 13 juin 2024 portant modification du règlement général des études et des examens ;

Arrêté : 24 - 25 / 21

Article 1^{er} : le jury de Master mention Ingénierie des systèmes complexes est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024/2025 :

M2 parcours Systèmes embarqués, systèmes intégrés		M2 parcours Cyber-sécurité des systèmes embarqués		M2 parcours Optimisation de la production et piloteage intelligent		M2 parcours I-MARS					Jury de master*	
Jurys de semestres 1 et 2 et parcours		Jurys de semestres 1 et 2 et parcours		Jurys de semestres 1 et 2 et parcours		Jurys de semestres 1 et 2		Jury de parcours				
Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Établissement	Qualité	Nom	Qualité
Johann LAURENT Philippe TANGUY Guy GOGNIAT Marc SEVAUX Camille MONIERE	Président Membre Membre Membre Membre	Philippe TANGUY Camille MONIERE Guy GOGNIAT	Président Membre Membre	Olivier POURQUIER Adel BAGANNE Frédéric BEDEL Pascal BERRUET Camille MALARGE (UCO) Laurence GORDON (UCO)	Président Membre Membre Membre Membre Membre	Guy GOGNIAT G. GOGNIAT C. DOUILLARD A. NAFKHA	Président Membre Membre Membre	Raphaël GILLARD G. GOGNIAT C. DOUILLARD A. NAFKHA	INSA Rennes UBS IMT Atlantique CENTRALESUPELEC	Président Membre Membre Membre	Guy GOGNIAT Johann LAURENT Philippe TANGUY Olivier POURQUIER	Président Membre Membre Membre

Article 2 : la fonction de président ou de membre de jury ne peut être déléguée. En cas d'empêchement, le directeur prend un nouvel arrêté de nomination de jury. Chaque jury comprend au moins trois membres. Le président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. La présence de tous les membres (hors invités) est obligatoire pour que le jury délibère valablement.

Article 3 : le Directeur de l'UFR Sciences et Sciences de l'Ingénieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

À Vannes, le 21/01/2024
 Le Directeur de l'UFR SSI,

Gilles DURRIEU

* Le jury master comprend une partie ou la totalité des membres de jury des quatre semestres, et a minima les présidents de jury et les directeurs d'études de parcours, et valide le Master.

N.B. : lorsque le diplôme est organisé sur des sites distants, le jury peut être organisé en utilisant les moyens de réunion à distance (visioconférence, skype, etc).